



A.D ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ÉTUDE

CARDINAL PARTICIPATIONS

24 rue Auguste Chabrières
75 015 PARIS

Version du 04/08/2021

Dossier cas par cas – Annexe au CERFA n°14734-03

Projet : Extension d'une surface commerciale INTERMARCHE et de son parking sur la Commune de BLANZAT (63)



A.D Environnement - 12 Rue Plantevin - 42 000 SAINT ETIENNE - Tel 04 77 74 84 99

www.ad-environnement.fr - Siret 481 703 270 00035 - SAS au capital de 40 000 €

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	3
1.1.	INTITULÉ DU PROJET	3
1.2.	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
1.3.	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	3
II.	CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	4
1.4.	DESCRIPTION DU SITE	4
1.5.	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	8
III.	ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	10
1.6.	RESSOURCES.....	10
1.7.	RISQUES.....	17
1.8.	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION	21
IV.	NUISANCES	22
1.9.	TRAFICS	22
1.10.	ÉMISSIONS SONORES.....	23
1.11.	LIÉES AUX ODEURS.....	23
1.12.	VIBRATIONS.....	23
1.13.	ÉMISSIONS LUMINEUSES.....	23
1.14.	REJETS ATMOSPHÉRIQUES	23
1.15.	REJETS LIQUIDES.....	24
1.16.	DÉCHETS	24
1.17.	MODIFICATIONS DES USAGES DU SOL.....	24
V.	MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉES À RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES.....	25
1.18.	MESURES DE REDUCTION.....	25
1.19.	MESURES DE COMPENSATION	27
VI.	AUTO-ÉVALUATION	28
	ANNEXE 1 - Photographies historiques	0
	ANNEXE 2 – Photographies de la zone d’implantation.....	5
	ANNEXE 3 – Plan de Masse du Projet.....	7

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000 ^{ème}	4
Figure 2. Extrait du cadastre	5
Figure 3. Localisation du site dans son environnement proche en vue aérienne	6
Figure 4. Zonage d'urbanisme	7
Figure 5. Parcelles cadastrales et aménagements envisagés	8
Figure 6. Extrait de la carte géologique CLERMONT-FERRAND (Feuille N°693).....	10
Figure 7. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude.....	11
Figure 8. État des eaux superficielles de « Le Bédât » à BLANZAT	12
Figure 9. Masse d'eau souterraine sous la zone d'étude.....	13
Figure 10. Points de captage d'eau potable à proximité du site.....	13
Figure 11. Points d'eau BSS à proximité du site.....	14
Figure 12. Carte de zones exposées au bruit (Lden 24 heures)	15
Figure 13. ZNIEFF inventoriées autour du site	16
Figure 14. Localisation des ICPE à BLANZAT.....	18
Figure 15. Extrait du PPRNPi agglomération clermontois.....	19
Figure 16. Localisation des sites patrimoniaux à proximité du projet.....	21
Figure 17. Vue d'accès routier au site	22
Figure 18. Plan paysager.....	25
Figure 19. Espèces végétales choisies pour l'aménagement du site.....	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Récapitulatif des surfaces du projet.....	9
Tableau 2. Structure géologique du sol au niveau du sondage T1	10
Tableau 3. Points d'eau à proximité du site d'étude.....	14
Tableau 4. Établissements BASIAS à proximité du site	17

I. PREAMBULE

1.1. INTITULÉ DU PROJET

Le projet concerne l'extension d'une surface commerciale INTERMARCHE et de son parking pour un total de 97 places sur la commune de BLANZAT (63).

1.2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale de IMMO MOUSQUETAIRES, dont le numéro de SIRET est 323 347 880 00052.

1.3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En amont du projet d'extension d'un établissement commercial INTERMARCHE et de son parking pour un total de 97 places sur la commune de BLANZAT (63), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».

Afin de répondre à la demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

II. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

1.4. DESCRIPTION DU SITE

Sources :

- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- Cadastre.gouv.fr (<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherPlan.do>)
- Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

1.4.a. LOCALISATION

Le projet est localisé sur la commune de BLANZAT, dans le département du Puy-de-Dôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune comporte 3 736 habitants (en 2018) et fait partie de la l'intercommunalité Clermont Auvergne Métropole.

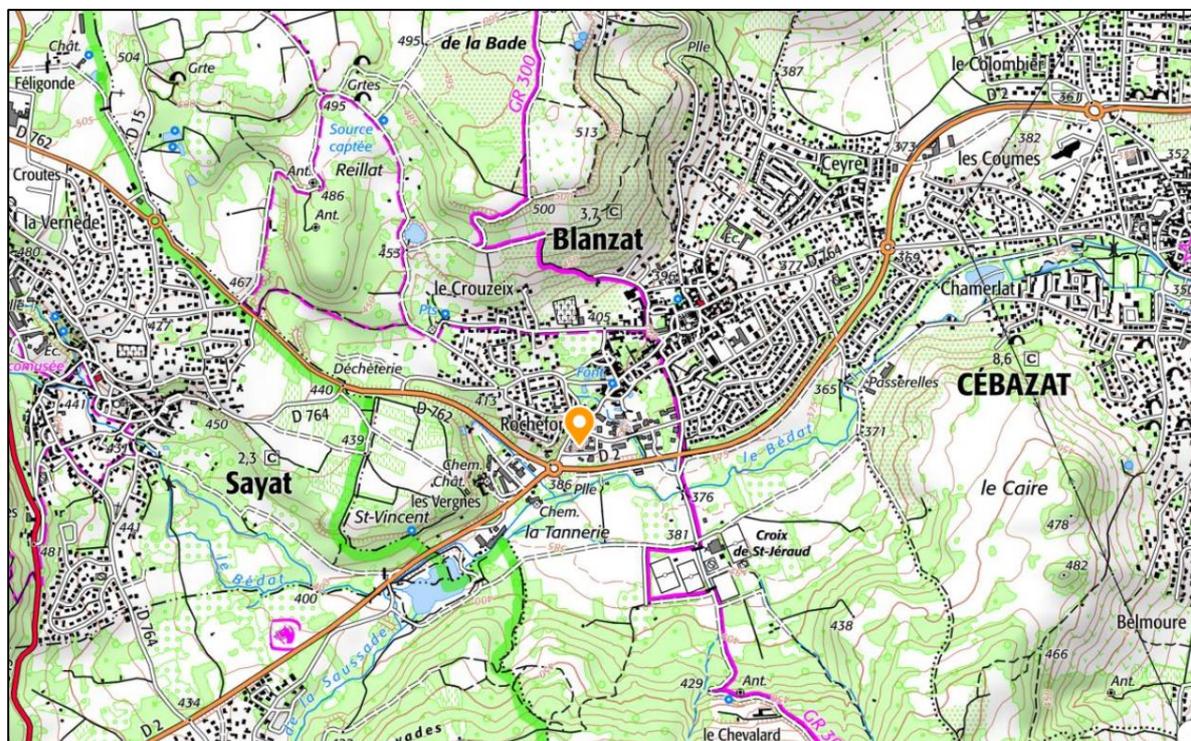


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000^{ème}

Le projet se situe dans le Centre-Ouest de la commune, dans la ZA De La Fontaine, au 50 rue de la Fontaine, 63 112 BLANZAT.

1.4.b. CADASTRE

Le projet va s'implanter sur les parcelles suivantes :

Commune	n° de parcelle	Superficie
BLANZAT	AL 270	6 014 m ²
	AL 379	315 m ²
	AL 266	1 287 m ²
	AL 267	1 080 m ²
	AL 383	196 m ²
	AL 384	642 m ²
	TOTAL	9 534 m²

La superficie totale du projet est de **9 534 m²**. La figure ci-dessous reprend ses contours cadastraux.

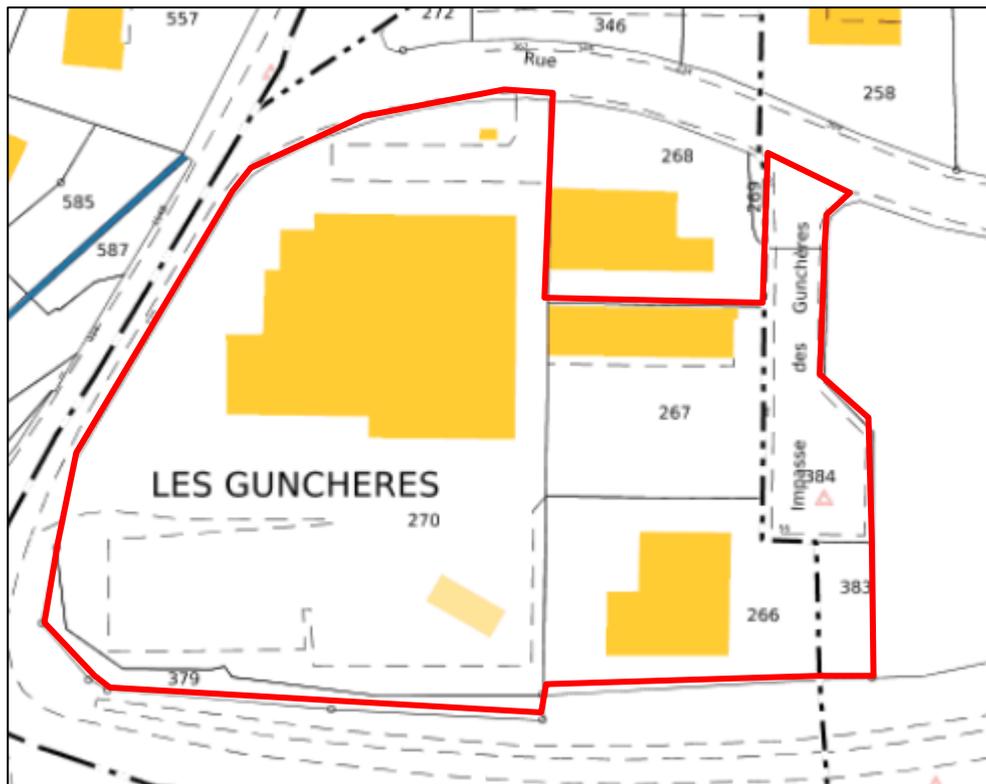


Figure 2. Extrait du cadastre

1.4.c. OCCUPATION DU SOL ACTUELLE

A ce jour :

- La parcelle AL 270 est occupée par l'INTERMARCHE existant et son parking ;
- La parcelle AL 379 est un espace vert ;
- La parcelle AL 267 est imperméabilisée et comporte un bâtiment ;
- La parcelle AL 384 correspond à l'Impasse de la Gunchère (voirie) ;
- La parcelle AL 266 est un terrain à vague en partie imperméabilisé ;
- La parcelle AL 383 est un terrain nu.

L'environnement aux alentours est composé :

- Au Nord par des habitations ;
- À l'Est par une industrie et des entreprises ;
- Au Sud par la route D2 et des zones agricoles et naturelles ;
- À l'Ouest par la route D2C, par des habitations et des entreprises.

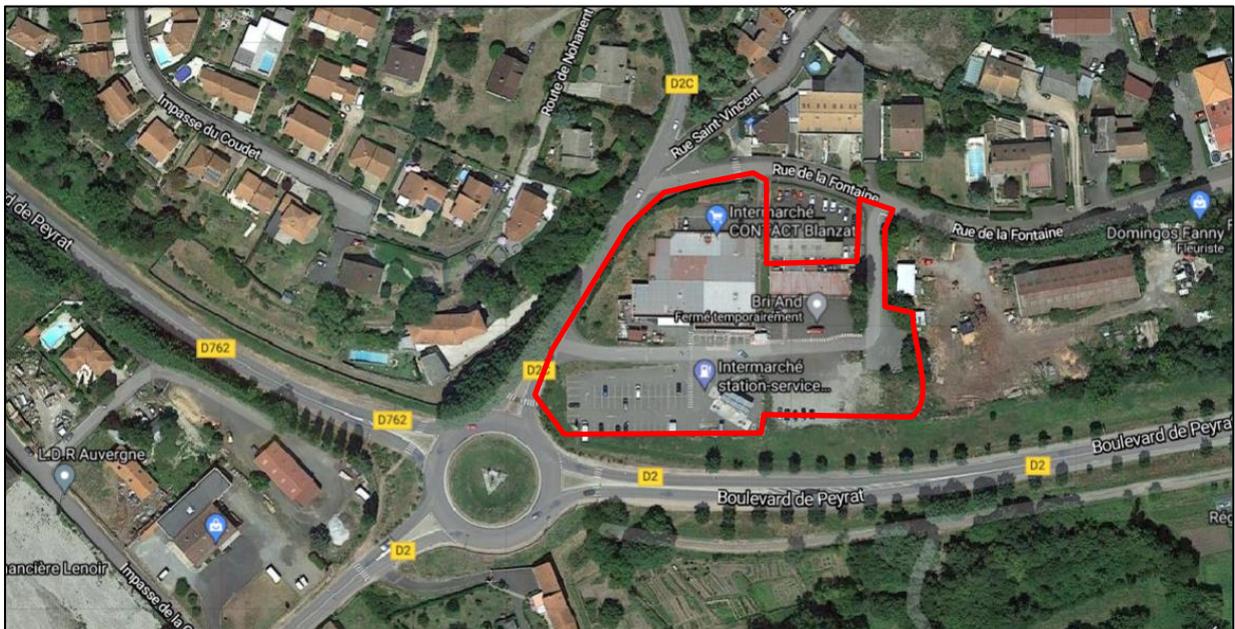


Figure 3. Localisation du site dans son environnement proche en vue aérienne

1.4.d. PLAN LOCAL D'URBANISME

Le terrain d'implantation du projet est couvert par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BLANZAT. Les parcelles du projet sont classées : **UI : Zone destinée aux activités**. Excepté le Sud de la parcelle AL 379 qui est classée N (Zone naturelle) : ce terrain ne sera pas modifié par le projet.

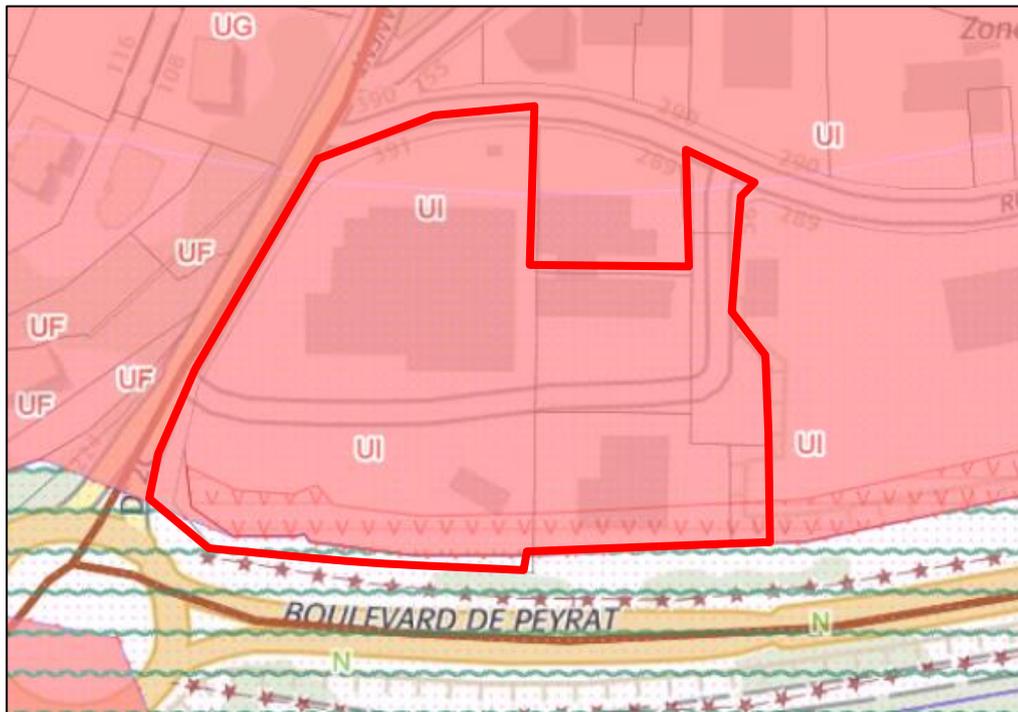


Figure 4. Zonage d'urbanisme

Au Sud des parcelles AL 379, 266 et 383 se trouve une marge de recul paysagère. Les places de parking déjà présentes dans cette zone seront réaménagées en place Evergreen. Aucun autre changement ne se fera sur cette marge de recul paysagère.

Cette zone est soumise à des règles d'urbanisme, intégrées et présentées dans le permis de construire.

1.5. NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à construire (cf. Plan Masse en Annexe) :

- Deux extensions aux bâtiments INTERMARCHÉ existants ;
- Une extension de l'aire de stationnement pour un total de 97 places.

Ci-dessous les détails des opérations :

- Démolir le bâtiment situé sur la parcelle AL 267 ;
- Construire une **extension du bâtiment à l'Ouest** du bâtiment existant d'environ 215 m² sur un terrain déjà imperméabilisé de la parcelle AL 270 ;
- Construire une **extension du bâtiment à l'Est** du bâtiment existant d'environ 1 350 m² sur la parcelle AL 267 et sur une partie des parcelles AL 384, 266 et 270 déjà imperméabilisées ;
- Créer une **extension du parking au Nord des parcelles AL 266** (déjà imperméabilisée) **AL 383** (terrain nu) avec : 1) la création de 24 places de stationnement perméables 2) 6 places de parking imperméables à l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle AL 266 sur un terrain déjà imperméabilisé ;
- **Réaménager le parking existant (AL 270)** en transformant 18 places enrobées, situées dans la marge de recul paysagère, en place Evergreen (matériaux de revêtement enherbé) ;
- La parcelle AL 379 ainsi que la Station-Service ne seront pas modifiées.

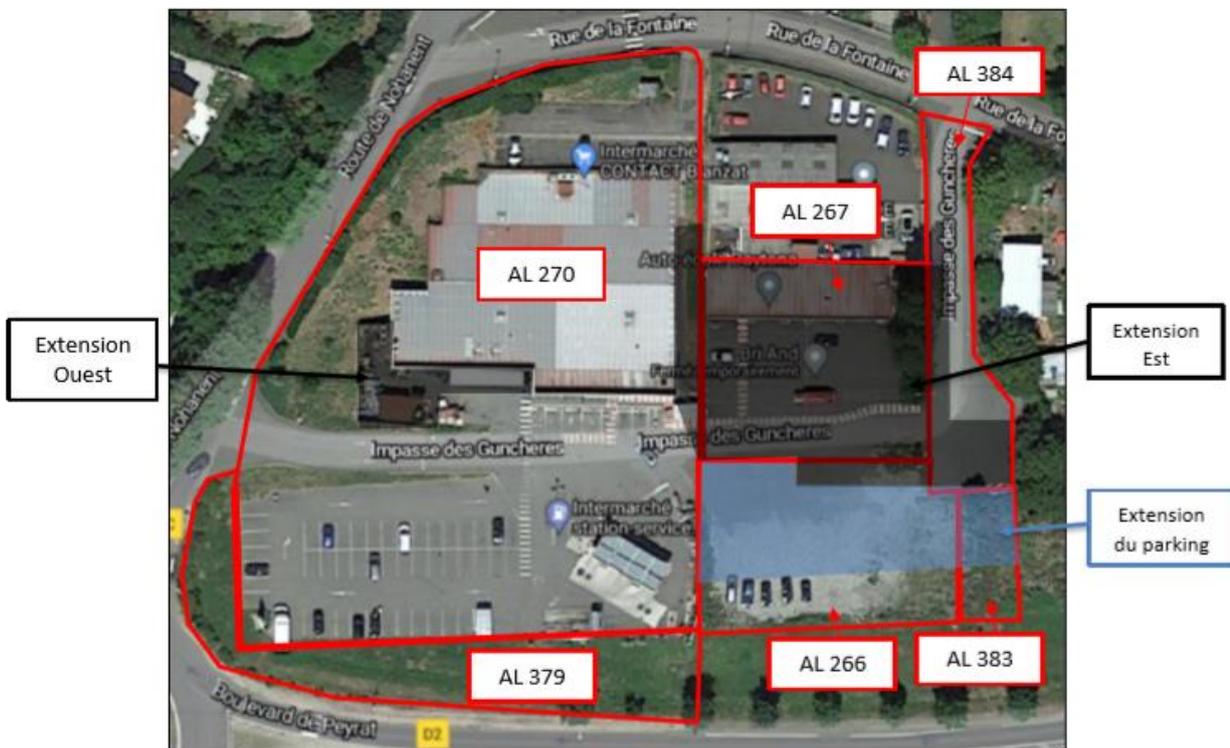


Figure 5. Parcelles cadastrales et aménagements envisagés

Type de surface		Etat actuel (m²)	Etat projet (m²)
Surface imperméabilisées	Enrobés	4924	3807
	Bâtiments	1835	3160
Espaces verts		2775	2066
Pavés drainants perméables		0	501
Total Terrain		9534	9534

Tableau 1. Récapitulatif des surfaces du projet

Les objectifs du projet sont :

- D'agrandir l'actuel magasin INTERMARCHE pour améliorer la qualité et la diversité commerciale ;
- D'étendre le parking pour proposer une plus grande aire de stationnement ;
- De construire des extensions neuves et conformes aux normes actuelles d'urbanisme, d'énergie du bâtiment et d'accessibilité ;
- De réaménager le bâtiment INTERMARCHE existant ;
- De créer des emplois et rendre la commune plus attractive.

III. ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

1.6. RESSOURCES

1.6.a. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE

Source :

- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)

Le site de la parcelle est positionné à 383.56 m NGF d'altitude et présente un dénivelé avec une **pente moyenne de 3 % vers l'Est**.

La zone d'étude se situe sur la couche géologique F qui correspond au « Alluvions indifférenciées ».

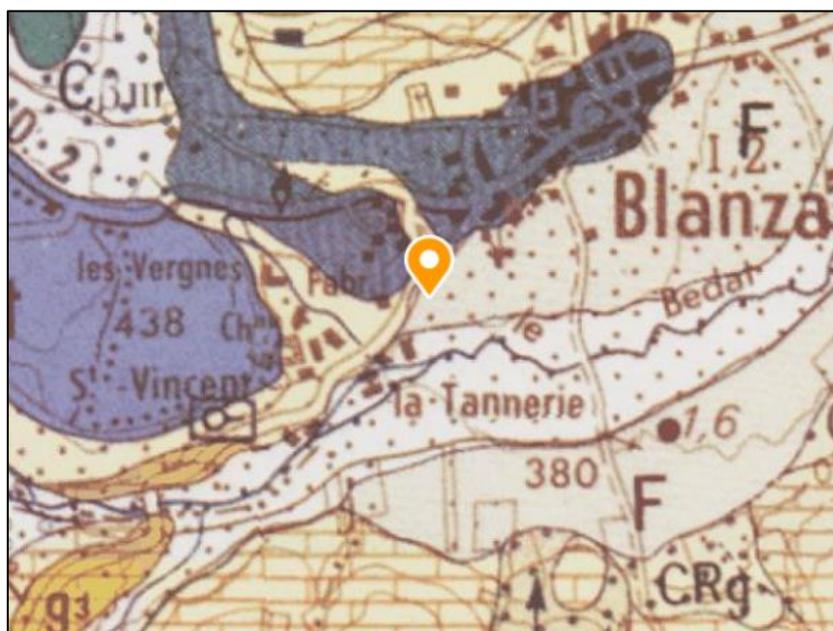


Figure 6. Extrait de la carte géologique CLERMONT-FERRAND (Feuille N°693)

La structure géologique du sous-sol, identifiée dans une étude géotechnique a été réalisée en juin 2021 est composée :

Lithologie	Profondeur estimée (en m)
Enrobé et couche de forme gravelo-sableuse	0.00 m – 0.45 m
Argile sableuse brune à traces de tuiles	0.45 m – 2.40 m
Argile sableuse kaki	2.40 m – 3.75 m

Tableau 2. Structure géologique du sol au niveau du sondage T1

Un test de perméabilité a été réalisé entre -1.40m à -2.20 m de profondeur, dans la formation de remblais argilo-sableux. Les résultats obtenus nous donnent une **perméabilité très faible**: $K = 3,51 \cdot 10^{-7} \text{ m/s}$.

1.6.b. EAUX

Sources :

- Cartographies de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (https://carto.dataro.gouv.fr/1/dreal_eau_r84.map)
- Eau France (<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>)
- ARS Auvergne Rhône Alpes
- Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- Application « Qualité rivières » (Apple Store, Play Store)

A. EAUX SUPERFICIELLES

Plusieurs cours d'eau se situent à proximité du projet :

- Le ruisseau « Le Bédât » à environ 70 m au Sud du site, affluent de « La Morge » et sous affluent de « La Loire » ;
- Deux cours d'eau sans nom à 100 m à l'Est et à 100 m à l'Ouest du site, affluent du ruisseau « Le Bédât ».



Figure 7. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude

BEDAT A BLANZAT		
2018		
<input checked="" type="radio"/>	État écologique	État moyen →
<input type="radio"/>	Invertébrés benthiques	Absence de données →
<input checked="" type="radio"/>	Poissons	État moyen →
<input type="radio"/>	Diatomées	Absence de données →
<input type="radio"/>	Macrophytes	Absence de données →
<input type="radio"/>	Température	Absence de données →
<input type="radio"/>	Nutriments	Absence de données →
<input type="radio"/>	Acidification	Absence de données →
<input type="radio"/>	Hydro-morphologie	Absence de données →
<input type="radio"/>	Polluants spécifiques	Absence de données →
<input type="radio"/>	Bilan de l'oxygène	Absence de données →
Producteurs de données agence de l'eau Loire-Bretagne ou ses partenaires		

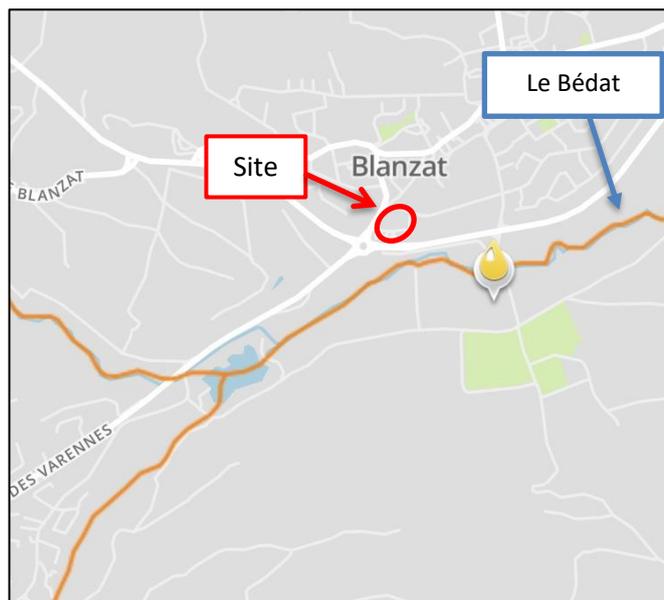


Figure 8. État des eaux superficielles de « Le Bédât » à BLANZAT

La qualité de l'eau de « Le Bédât » est répertoriée en « état moyen » en 2018.

Aucune donnée d'état de l'eau n'est disponible pour les deux cours d'eau sans nom.

B. EAUX SOUTERRAINES

Le site est localisé au niveau de la masse d'eau souterraine de niveau 1 « Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre » (code FRGG051).

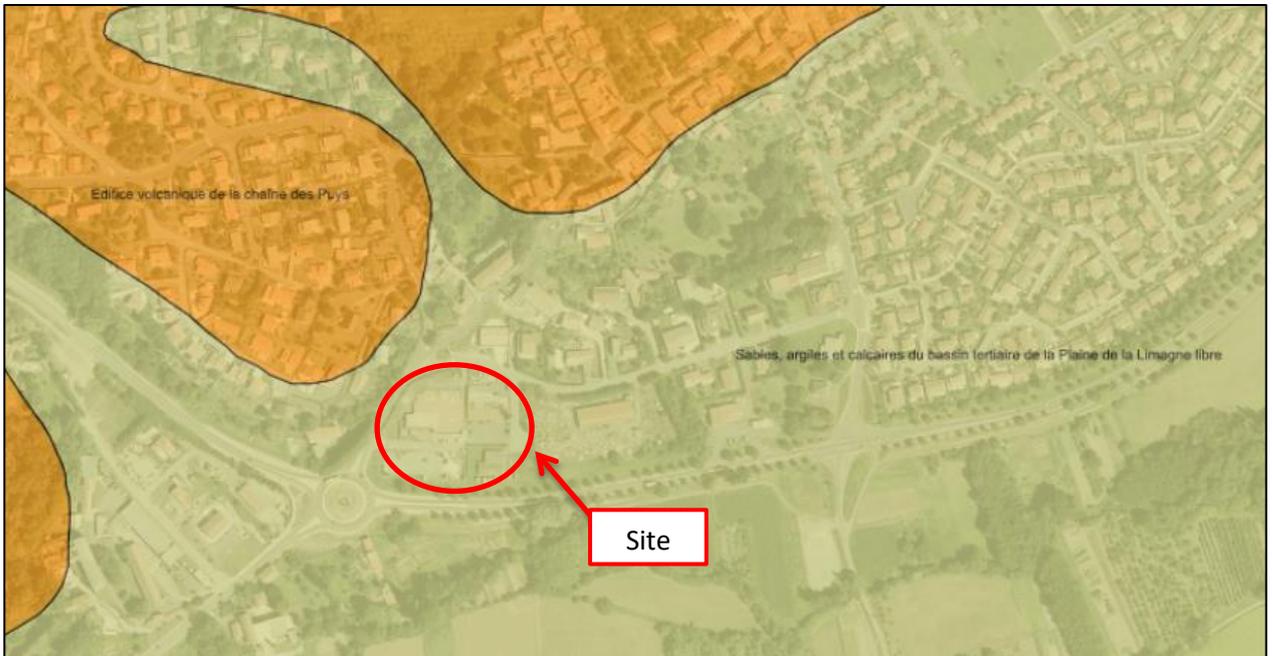


Figure 9. Masse d'eau souterraine sous la zone d'étude

Aucune donnée n'est disponible concernant la qualité de cette masse d'eau.

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'un captage d'eau potable est présent sur la commune de BLANZAT à environ 300 m au Sud-Ouest du site. L'installation se nomme « Les Grosliers » (code 063000095). Ce captage est utilisé pour l'adduction collective publique et ne comporte pas de périmètre de protection. De plus, cet ouvrage se situe en amont hydraulique du site, aucun risque de pollution n'est donc à noter.

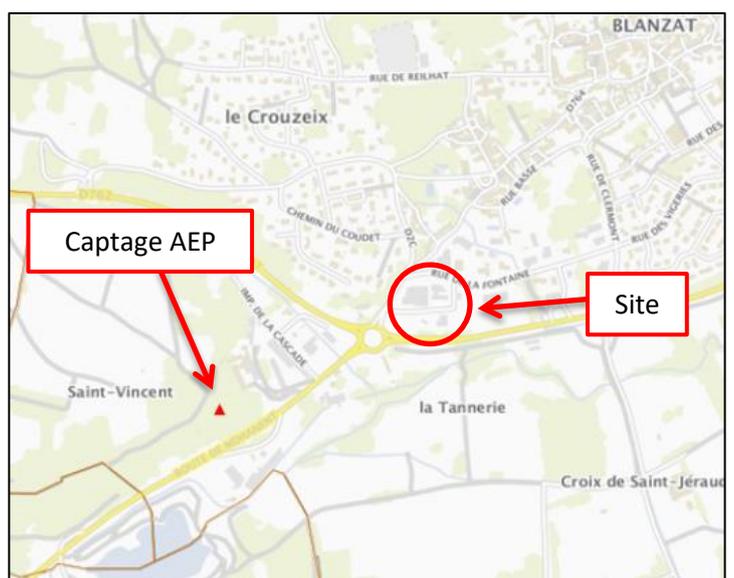


Figure 10. Points de captage d'eau potable à proximité du site

Des points d'eau sont recensés dans un rayon de 1 km autour du site :

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol (m)	Localisation par rapport au site
Plusieurs BSS	Forages rebouchés	3 à 8.5	1.3 à 4	320 à 680 m à l'Ouest
BSS001SUKJ	Cavité souterraine / Eau collective	Non connue	Non connu	600 m au Nord-Est
BSS001SUKK	Source/ Eau collective	Non connue	Non connu	600 m au Nord-Est
BSS003TQDU	Forage/Piézomètre	8	1.6 (en 2005)	630 m au Nord-Ouest

Tableau 3. Points d'eau à proximité du site d'étude

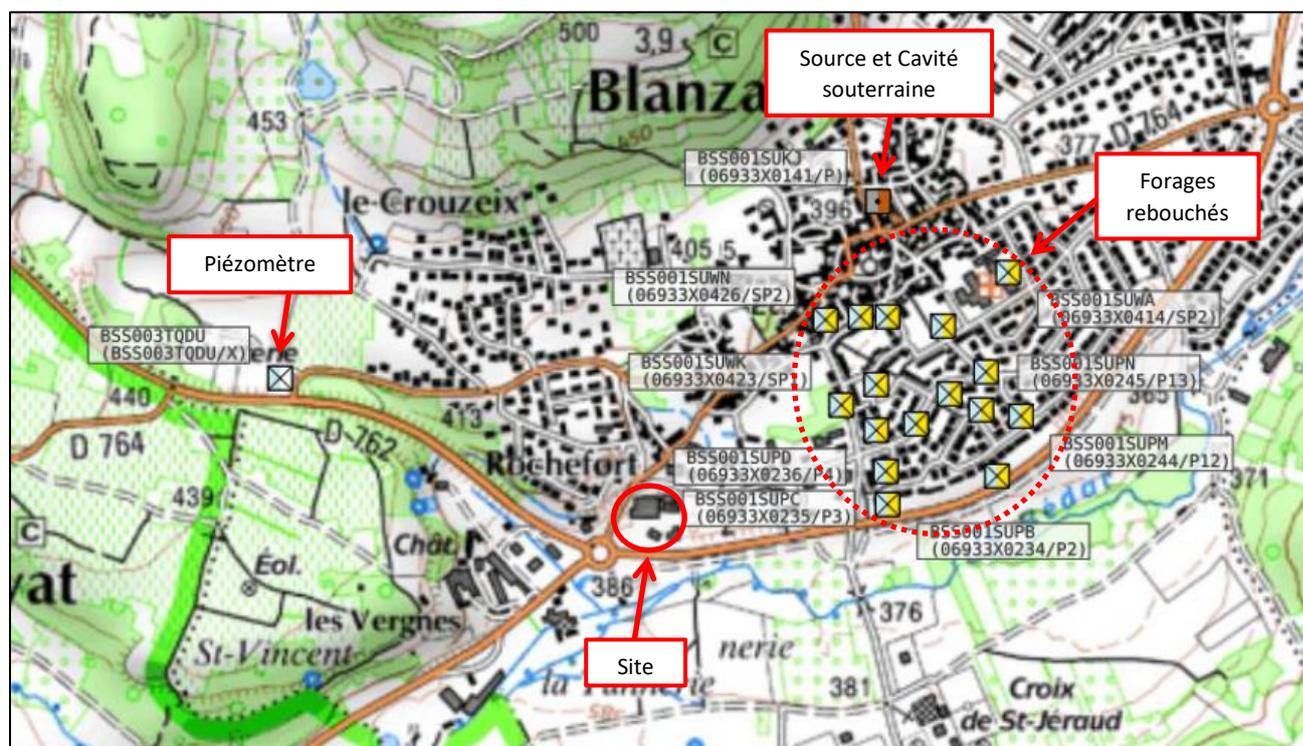


Figure 11. Points d'eau BSS à proximité du site

C. ALIMENTATION ET UTILISATION DE L'EAU DU SITE

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau public de distribution.

Les principaux usages de l'eau seront pour des **usages assimilables à du domestique** (sanitaire, nettoyage).

1.6.c. MILIEUX NATUREL

Sources :

- Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- Cartographie Carmen
- Cartographies interactives de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (https://carto.dataro.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

A. CARACTERISTIQUES GENERALES

La commune de BLANZAT n'est pas située en zone de montagne.

Elle n'est pas une commune littorale.

Elle ne recense aucun parc et/ou réserve naturelle.

Le département du Puy-de-Dôme est concerné par un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** et la commune de BLANZAT est concernée par ce PPBE pour l'axe routier : RD2, qui longe le site par le Sud. La carte de niveaux sonores de l'axe routier est disponible ci-dessous.

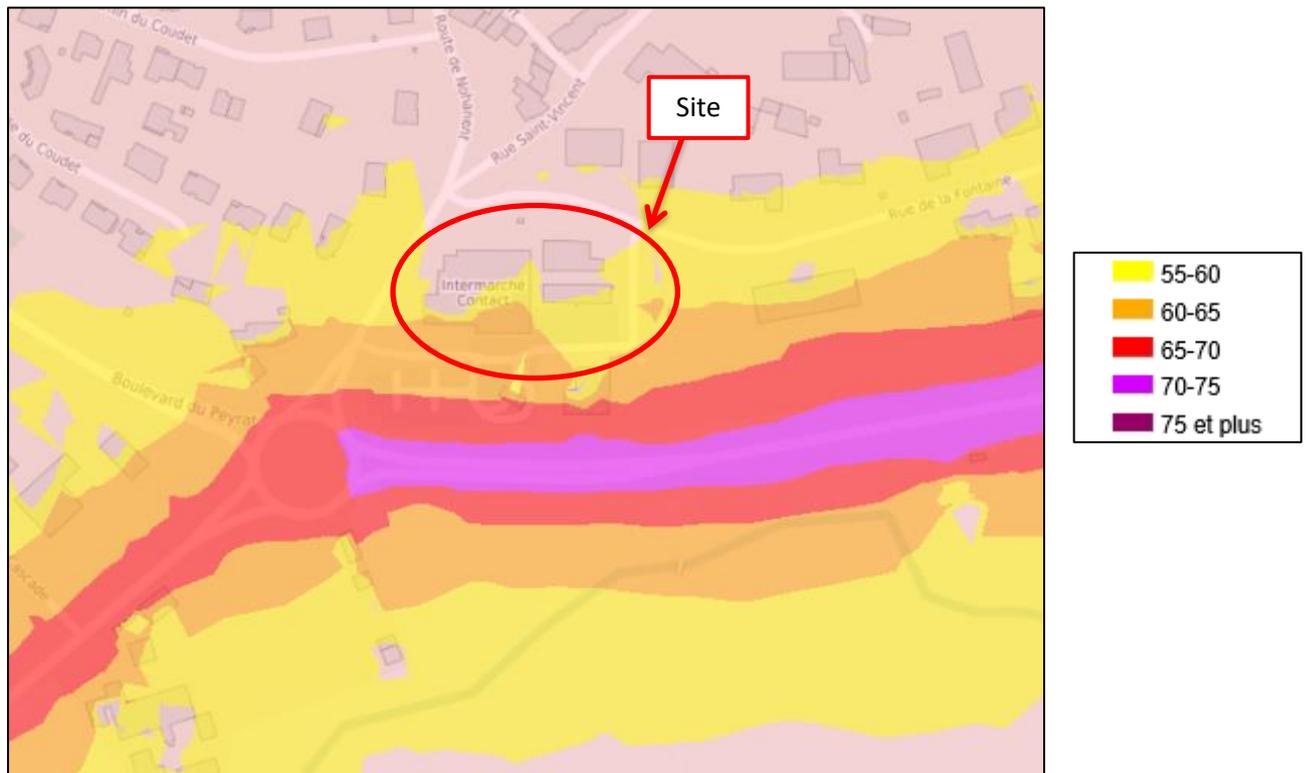


Figure 12. Carte de zones exposées au bruit (Lden 24 heures)

B. NATURA 2000

Aucune zone Natura 2000 ne se trouve au droit du site.

La plus proche se situe à 1.8 km au Sud-Est et correspond aux « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand » (FR8301036).

C. ZNIEFF

Le site est localisé au droit d'une ZNIEFF de type 2 nommé « Coteaux De Limagne Occidentale » (Identifiant : 830007460).

Il est également situé à proximité d'une ZNIEFF de type 1, situé à environ 600 m à l'Est/ Sud-Est nommée « Puy De Var-Le-Caire » (Identifiant : 830015163).



Figure 13. ZNIEFF inventoriées autour du site

D. ARRÊTÉ DE PROTECTION DES BIOTOPES

Le site n'est pas référencé au droit ou à proximité d'un arrêté de protection de biotope.

Le plus proche se situe à 9.8 km au Sud-Est et correspond au « Puy D'Anzelles Et Plateau Des Vaugondières » (FR3800188).

E. ZONES HUMIDES

Le site du projet n'est pas référencé dans une zone humide.

1.7. RISQUES

1.7.a. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Sources :

- Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
- Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>)

A. DONNÉES BASIAS – BASOL

BASOL :

- Aucun BASOL ne se trouve au droit du site ;
- Aucun établissement n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

BASIAS :

- **1 BASIAS** est présent au droit du site, correspondant à la Station-Service du site déjà en activité ;
- **6 BASIAS** sont présents dans un rayon de 500 m autour du site :

Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
AUV6300498	Supermarché INTERMARCHE – En activité	Station-service	0 m
AUV6301340	Ancienne fabrique de Meubles LUBAC – Activité terminée	Fabrication de meubles et matelas	180 m au Sud-Ouest
AUV6300683	MGM SARL – Activité terminée	Autres activités manufacturières n.c.a. (brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	200 m au Sud-Ouest
AUV6300370	CETEK – Activité terminée	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	210 m au Sud-Ouest
AUV6301338	Papeterie de Blanzat – Activité terminée	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	270 m au Sud-Ouest
AUV6301339	Entreprise MJP – En activité	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier	370 m au Sud-Ouest

Tableau 4. Établissements BASIAS à proximité du site

B. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Il existe **un seul établissement** soumis à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE sur la commune de BLANZAT.

Nom de l'établissement (1)	Code postal	Commune	Régime en vigueur (2)	Statut SEVESO
Clermont-Communauté	63112	BLANZAT	Enregistrement	Non Seveso

Cette ICPE, à 600 m au Nord-Ouest, est en fonctionnement et soumise à Enregistrement pour la rubrique 2710 (collecte de déchets non dangereux).



Figure 14. Localisation des ICPE à BLANZAT

C. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de BLANZAT n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.

1.7.b. RISQUES NATURELS

Sources :

- Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>)
- Renseignement Minier du BRGM (<http://dpsm.brgm.fr>)

A. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

La commune de BLANZAT est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : le PPRNPi agglomération clermontois approuvé le 08/07/2016.

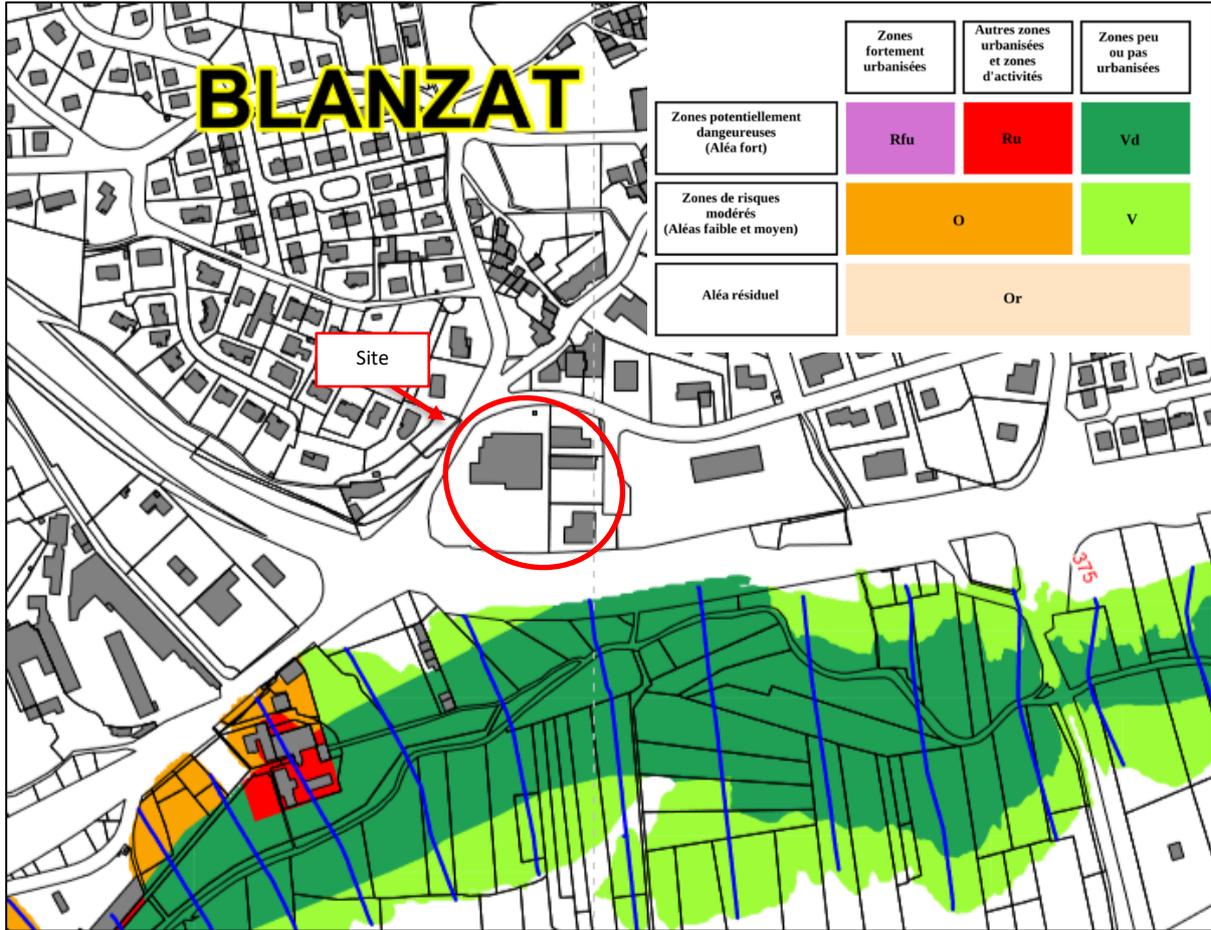


Figure 15. Extrait du PPRNPi agglomération clermontois

Le site du projet n'est pas concerné par le zonage du PPRNPi.

B. RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

La commune de BLANZAT n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques lié au retrait gonflement des argiles.

C. RISQUES MINIERS

La commune de BLANZAT n'est pas concernée par les risques miniers.

D. RISQUE SISMIQUE

La commune de BLANZAT se situe en zone de sismicité 3 (aléa modérée).

Aucun Plan de Prévention des Risques sismiques n'est en place.

1.7.c. RISQUES SANITAIRES

Source :

- Préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/>)

Il existe un arrêté préfectoral concernant le risque mûres dans le département du Puy-de-Dôme. La commune de BLANZAT n'est pas concernée par cet arrêté.

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral concernant les termites dans le département du Puy-de-Dôme.

La commune de BLANZAT est classée en catégorie 1 pour le radon.

Le projet n'est donc pas concerné par des risques technologiques, naturels et sanitaires.

1.8. PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION

Sources :

- Base mérimée

(<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%5D>)

- Cartographies interactives de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

(https://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

Le site n'est pas répertorié au droit ou à proximité de monuments classés.

Le site est localisé dans les abords d'un **monument historique** inscrit le : « Château de Blanzat » à 170 m au Nord de l'implantation du projet.

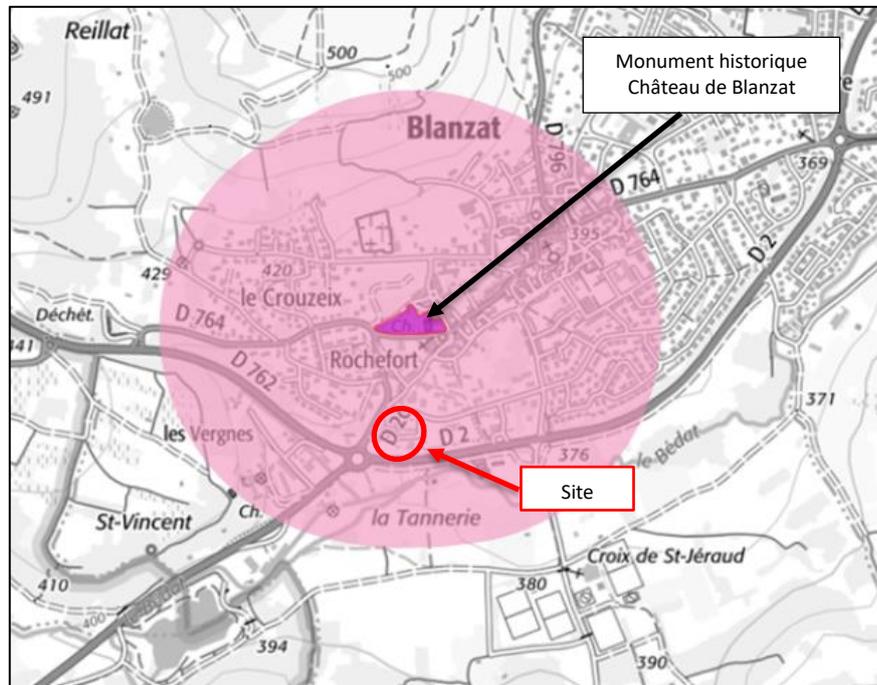


Figure 16. Localisation des sites patrimoniaux à proximité du projet

L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) sera sollicitée dans l'instruction du Permis de Construire.

Le projet s'inscrivant déjà dans un cadre urbanisé et dont les activités sur les parcelles sont déjà commerciales, il ne portera pas d'avantage atteinte à ce monument.

IV. NUISANCES

1.9. TRAFICS

Il existe actuellement deux entrées pour accéder au site :

- Au Sud-Ouest, au niveau de la « Route de Nohanent » (D2C) donnant au Sud sur un sens giratoire de la D2 ;
- Au Nord-Est au niveau de la « Rue de la Fontaine », rue perpendiculaire à la D2C.

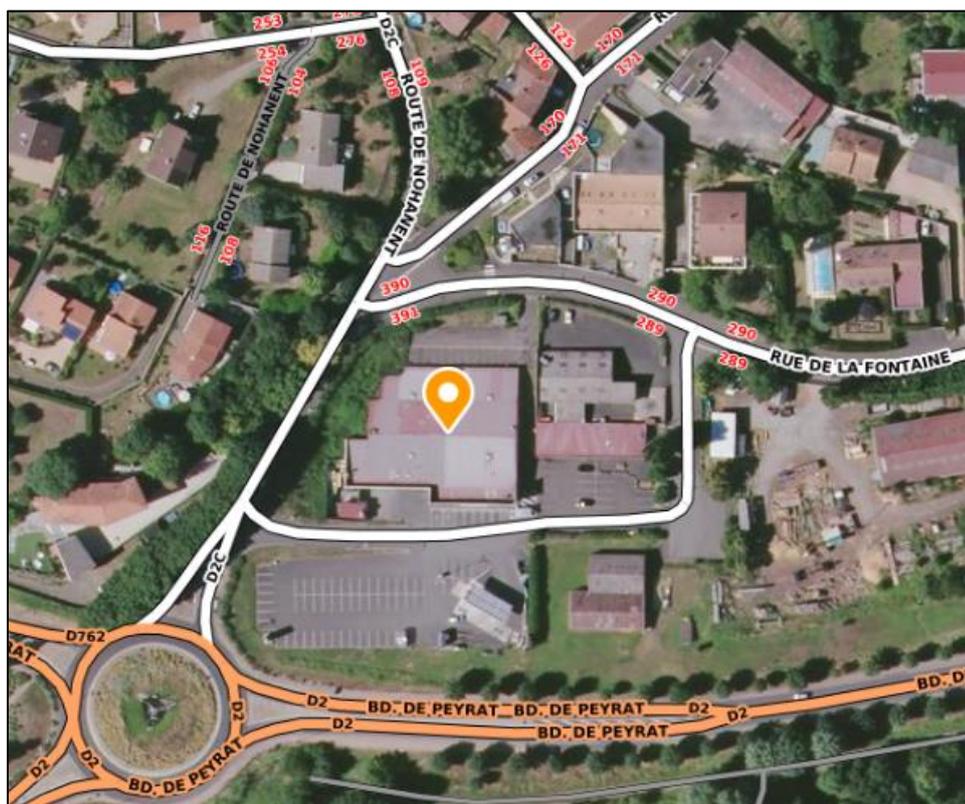


Figure 17. Vue d'accès routier au site

Pendant la **phase travaux**, estimée à 12 mois, la circulation des engins de chantier augmentera le trafic routier

Pendant la **phase d'exploitation**, la circulation sera liée aux véhicules de la clientèle, du personnel, des sociétés de livraison et de collecte des déchets (comme le cas actuel).

La clientèle accédera au site par l'entrée existante du Sud-Ouest (donnant sur la « Route de Nohanent »).

L'entrée existante au Nord-Ouest, sur la Rue de la Fontaine, sera réservée aux livraisons.

Aucune autre entrée ne sera créée.

1.10. ÉMISSIONS SONORES

Le projet engendrera des émissions sonores durant **la phase de chantier**.

Durant la **phase d'exploitation**, les émissions sonores seront liées aux véhicules de la clientèle et du personnel, aux livraisons de marchandises et à la collecte des déchets (comme le cas actuel).

Le projet se situe dans une zone urbanisée à proximité d'entreprises et de la route départementale D2, inscrite dans le PPBE du département du Puy-de-Dôme.

L'exploitation du site n'engendrera pas de nuisance sonore supplémentaire.

1.11. LIÉES AUX ODEURS

Le projet n'impliquera aucune nuisance olfactive que ce soit durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

1.12. VIBRATIONS

Le projet pourra engendrer temporairement des vibrations et cela durant la **phase travaux** uniquement.

1.13. ÉMISSIONS LUMINEUSES

La zone du projet est déjà sujette aux émissions lumineuses dues aux routes alentour, essentiellement au niveau de la Rue de la Fontaine, de l'Impasse des Gunchère, de la Route de Nohanent et du Boulevard de Peyrat.

Le site comporte également déjà des éclairages sur le parking et le bâtiment. Cependant, des éclairages de type LED à faible consommation seront mis en place sur le terrain.

1.14. REJETS ATMOSPHERIQUES

Le projet engendrera des rejets dans l'air liés aux engins de chantier **pendant les travaux**, puis aux véhicules des clients, personnels, livraisons et collecte des déchets durant la phase d'exploitation.

1.15. REJETS LIQUIDES

1.15.a. EAUX SUPERFICIELES

Au vu des points suivants :

- La pente sur le site est faible (3%) ;
- Le cours d'eau le plus proche se situe à 100 m ;
- Le projet aménagera son extension d'aire de stationnement avec des places perméables qui favoriseront l'infiltration, et réaménagera une partie des places existantes en place Evergreen.

Le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux superficielles.

1.15.b. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Au vu des points suivants :

- Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage ;
- Le sous-sol est structuré par des horizons d'argileuse en surface. Le sol a donc une perméabilité faible et les eaux sont donc moins susceptibles d'atteindre la nappe.

Le projet n'aura donc que peu d'impact sur la qualité des eaux souterraines.

1.15.c. EAUX USEES DU SITE

Le site rejettera des effluents **d'eaux usées** liées à des usages domestiques (sanitaires, lavage des sols) : elles seront évacuées dans un réseau EU privatif, raccordé ensuite au réseau communal.

1.16. DÉCHETS

Les déchets produits dans la phase de travaux seront des **déblais** (non dangereux), en faible quantité au vu du niveau altimétrique du terrain, et à des **déchets de démolition**.

Durant la phase d'exploitation, les déchets seront liés à **l'activité du magasin** Intermarché, tout comme actuellement, avec la production de déchets non dangereux de type : DIB, cartons, plastiques, fermentescibles.

Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées.

1.17. MODIFICATIONS DES USAGES DU SOL

Le projet s'inscrit dans une zone UI (PLU), qui a pour but de développer les activités économiques. De plus, cette zone est dans un environnement déjà urbanisé au centre de la ville.

Le réaménagement de l'établissement reste en cohérence avec les documents d'urbanisme en vigueur et l'occupation du sol actuelle.

V. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉES À RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

1.18. MESURES DE REDUCTION

1.18.a. CHARTE DE CHANTIER

Une charte de chantier propre est en élaboration et sera transmise lors de la consultation des entreprises de travaux. Elle permettra de prendre en compte l'environnement et de réduire les nuisances durant les travaux.

1.18.b. ZONE NATURELLE



Figure 18. Plan paysager

Un **plan paysager** a été réalisé afin d'aménager les espaces verts en cohérence avec le milieu environnemental du site. Plusieurs choix ont été fait :

- Seuls des **espèces indigènes issues du milieu naturel** seront plantées ;
- Les talus seront aménagés en **plante couvre sol** de type lierre et pervenche, en adéquation pour le développement d'insectes et de petits mammifères ;
- Le parking sera boisé de **chêne, de merisier, d'érables** ;

- Des **conifères** en forme naturelle de type pin sylvestre et charme seront plantés sur la bordure Ouest du site ;
- La partie Sud-Est du projet, au niveau des parcelles AL 266 et 383, comportera des **bosquets non alignés** permettant une structuration plus naturelle, avec des préconisations de fauchages (selon la saison).



Figure 19. Espèces végétales choisies pour l'aménagement du site

Le terrain d'implantation du projet est déjà urbanisé et en très grande partie imperméabilisé. L'augmentation de surfaces perméables, la création d'espaces verts et la faible consommation d'espace naturel nous permet de conclure que **l'impact de ce projet sur la ZNIEFF est faible.**

1.18.c. GESTION DES EAUX

Sur le réseau **d'alimentation en eau potable**, un ou plusieurs dispositifs de protection contre les retours d'eau sera mis en place. Il permettra d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau public.

Un ouvrage de prétraitement des **eaux usées** (bac à graisses) sera installé si les activités de l'Intermarché en nécessitent : par exemple, si présence d'activité de transformation animale (boucherie, marée). Le bac à graisses sera entretenu en fonction du volume de déchets généré, en cohérence avec le rythme d'activité de l'établissement.

La gestion des **eaux pluviales** impliquera :

- La création d'une **cuve de rétention enterrée, végétalisée au-dessus**, avec un débit de fuite de 3 l/s avant rejet au réseau pluvial communal, dimensionné à partir du règlement d'assainissement de Clermont Métropole ;
- L'aménagement d'une **cuve de récupération des eaux pluviales** de 20 m³ pour l'arrosage afin de réduire la consommation en eau potable ;
- Création de 42 places de stationnement en matériaux perméables de type pavés drainants ou Evergreen ;
- Maintien de **75%** d'espaces verts sur l'ensemble de la parcelle, favorisant également l'infiltration.

Au vu des points suivant :

- Les eaux pluviales susceptible d'être polluées seront prétraitées ;
- Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage ;

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les eaux superficielles ou souterraines.

1.19. MESURES DE COMPENSATION

1.19.a. ENERGIE

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de l'extension Ouest du bâtiment sur une surface de 637 m².

Le projet permettra également d'améliorer thermiquement le bâtiment existant via notamment la rénovation de sa toiture.

1.19.a. TRANSPORTS

Plusieurs mesures de compensation, lié aux transports, ont été prises dans le cadre du projet :

- Un **abri à vélos** sera aménagé sur le parking, ce qui permettra de sensibiliser les usagers à l'utilisation de modes de transport doux ;
- La création d'une **rampe PMR** pour le cheminement des piétons ;
- L'aménagement de places et de **bornes de recharges dédiées aux voitures électriques**.

VI. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet d'extension d'une surface commerciale INTERMARCHE et de son parking pour un total de 97 places sur la commune de BLANZAT (63), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels, technologiques et sanitaires ;
- Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage ;
- Le projet se situe dans une zone naturelle (ZNIEFF) mais au vu de la prise en compte des espaces naturels, de la création d'espaces verts et le caractère déjà urbanisé de la zone, l'impact du projet sur cette zone peut être qualifié de faible ;
- Des mesures de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues pour limiter aux maximum les impacts du projet sur l'environnement.

Au vu des éléments ci-dessus nous ne jugeons pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

ANNEXES

ANNEXE 1 - Photographies historiques



A.D Environnement - 12 Rue Plantevin - 42 000 SAINT ETIENNE - Tel 04 77 74 84 99

www.ad-environnement.fr - Siret 481 703 270 00035 - SAS au capital de 40 000 €



1954



1964





1974



1984



1994



2004





2013

ANNEXE 2 – Photographies de la zone d'implantation





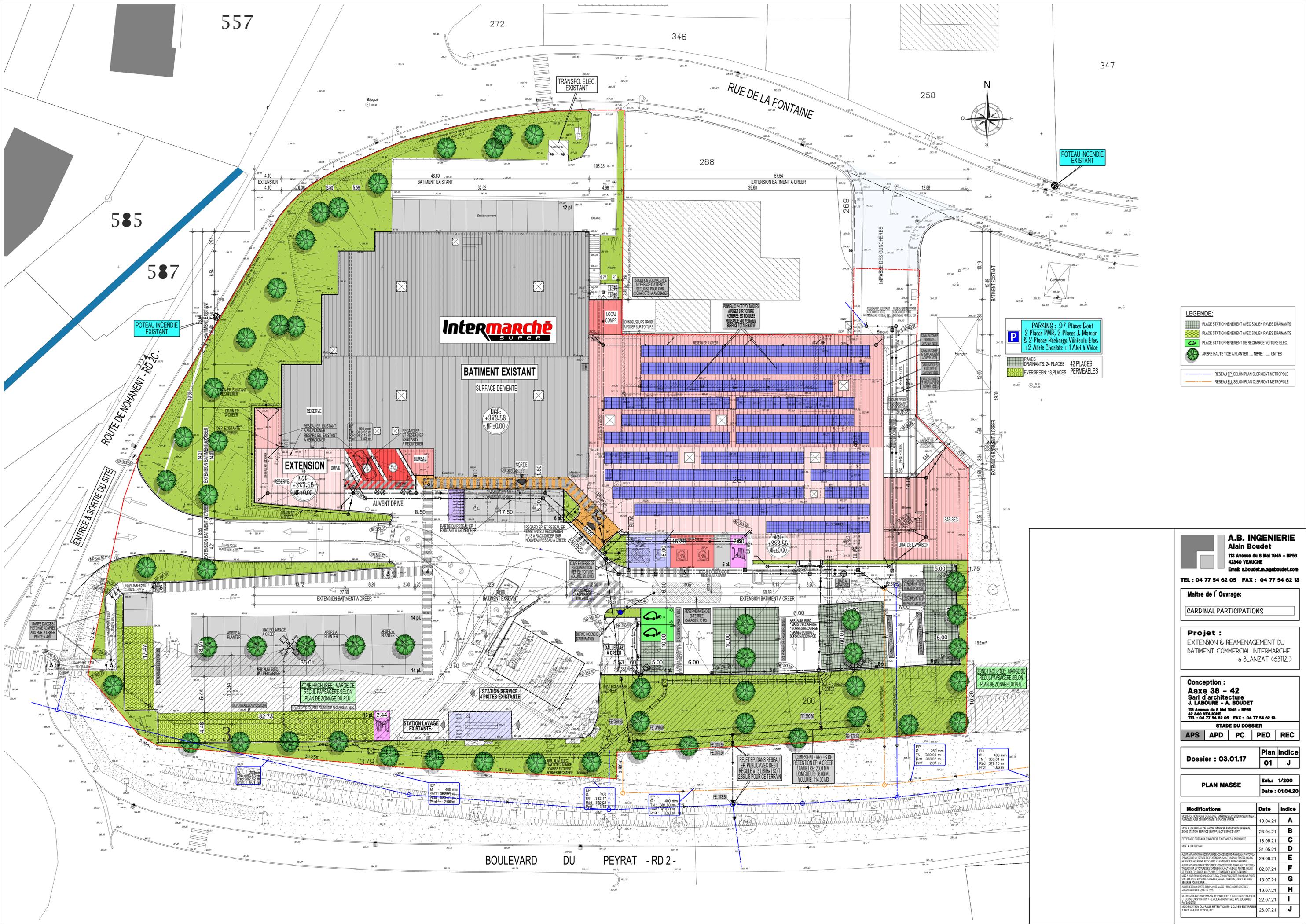
Environnement proche du site : Echelle 1/5000



Environnement lointain du site : Echelle 1/15 000

ANNEXE 3 – Plan de Masse du Projet





557

272

346

347

258

268

585

587

ROUTE DE NOHAMANT - RD 3C

ENTREE & SORTIE DU SITE

RUE DE LA FONTAINE



POTEAU INCENDIE EXISTANT

Intermarché
SUPER

BATIMENT EXISTANT

SURFACE DE VENTE

EXTENSION

NGF: +323.56
NF: ±0.00

AVENT DRIVE

STATION SERVICE 4 PISTES EXISTANTE

BOULEVARD DU PEYRAT - RD 2 -

LEGENDE:

- PLACE STATIONNEMENT AVEC SOL EN PAVES DRAINANTS
- PLACE STATIONNEMENT AVEC SOL EN PAVES DRAINANTS
- PLACE STATIONNEMENT DE RECHARGE VOITURE ELEC.
- ARBRE HAUTE TIGE A planter... NBR... UNITES
- RESEAU EP, SELON PLAN CLERMONT METROPOLE
- RESEAU EI, SELON PLAN CLERMONT METROPOLE

P **PARKING : 97 Places Dont**
2 Places PMR, 2 Places J. Maman
& 2 Places Recharge Véhicule Elec.
+ 2 Abri Chariots + 1 Abri à Vélos

PAVES DRAINANTS: 24 PLACES 42 PLACES
EVERGREEN: 18 PLACES PERMEABLES

A.B. INGENIERIE
Alain Boudet
113 Avenue de 8 Mai 1945 - BP56
42340 VEAUCHE
Email: a.boudet@aboudboudet.com

TEL : 04 77 54 62 05 FAX : 04 77 54 62 13

Maitre de l' Ouvrage:
CARDINAL PARTICIPATIONS

Projet :
EXTENSION & REAMENAGEMENT DU
BATIMENT COMMERCIAL INTERMARCHÉ
à BLANZAT (63122)

Conception :
Aaxe 38 - 42
Sarl d'architecture
J. LABOURE - A. BOUDET
113 Avenue de 8 Mai 1945 - BP56
42340 VEAUCHE
TEL : 04 77 54 62 05 FAX : 04 77 54 62 13

STADE DU DOSSIER

APS	APD	PC	PEO	REC
-----	-----	----	-----	-----

Dossier : 03.01.17

Plan Indice	O1	J
-------------	----	---

PLAN MASSE

Ech:	1/200
Date :	01.04.20

Modifications	Date	Indice
MODIFICATION PLAN DE MASSE, EMPRISES EXTENSION BATIMENT PARKING, AIRE DE DEPOSAGE, ESPACES VERTS.	19.04.21	A
MODE A JOUR PLAN DE MASSE, EMPRISE EXTENSION, RESERVE, ZONE D'ENTRÉE, ESPACE SUPPL. ET ESPACE VERTS.	23.04.21	B
REPERAGE POTEAUX D'INCENDIE EXISTANTS & PROXIMITE	18.05.21	C
MODE A JOUR PLAN	31.05.21	D
MODE A JOUR PLAN DE MASSE, EMPRISES EXTENSION, BATIMENT, ESPACES VERTS, AIRE DE DEPOSAGE, ESPACE SUPPL. ET ESPACE VERTS.	29.06.21	E
MODE A JOUR PLAN DE MASSE, EMPRISES EXTENSION, BATIMENT, ESPACES VERTS, AIRE DE DEPOSAGE, ESPACE SUPPL. ET ESPACE VERTS.	02.07.21	F
MODE A JOUR PLAN DE MASSE, EMPRISES EXTENSION, BATIMENT, ESPACES VERTS, AIRE DE DEPOSAGE, ESPACE SUPPL. ET ESPACE VERTS.	13.07.21	G
MODE A JOUR PLAN DE MASSE, EMPRISES EXTENSION, BATIMENT, ESPACES VERTS, AIRE DE DEPOSAGE, ESPACE SUPPL. ET ESPACE VERTS.	19.07.21	H
MODIFICATION ZONE DE RECHARGE VOITURE ELECTRIQUE + AIRE DE DEPOSAGE ET ESPACE VERTS.	22.07.21	I
MODIFICATION LAVAGE RETENTION EP + CUVES ENTERRÉES + MODE A JOUR RESEAU EP.	23.07.21	J